

droit maritime

Par **pkm**, le **29/07/2006** à **00:37**

Bonjour

Je suis guide en kayak de mer dans le sud de la france et je suis actuellement en litige avec la mairie pour une mise a l'eau où un loueur de kayak impose ces règles du fait qu'il paie un emplacement.

Cette zone etant fait pâtie du domaine public maritime alors peut on m'empecher de faire ma mise à l'eau avec des groupes a cet endroit ?

Si quelqu'un peut m'aider ou me conseiller...

Merci